

Les crédits

Monsieur le Président, la longueur des conflits de travail dans l'industrie sidérurgique, à Hamilton et à Sault Ste. Marie, a rendu la situation des travailleurs vraiment difficile. Ces conflits sont survenus au début d'une très dure récession. À vrai dire, dans notre ville de Hamilton, des milliers de travailleurs en santé, qui ne demanderaient pas mieux que d'aller travailler, vont passer un bien triste Noël, parce qu'il n'y a pas d'emplois pour eux.

Il y a pas d'emplois à cause de la grève, et à mon avis, c'est maintenant que la règle des 85 p. 100 leur est préjudiciable et c'est pour cela qu'elle devrait être supprimée. Les emplois n'existent plus parce que notre économie est en recul à cause de la politique de l'argent cher du gouvernement actuel.

Le règlement du conflit dans les aciéries de Hamilton et d'Algoma est survenu au plus fort de la récession au Canada, et c'est pour cette raison que les travailleurs d'Algoma sont pris à la gorge à cause de cette règle des 85 p. 100. Ce qui n'a pas été le cas de Hamilton où il y a eu suffisamment de rappels parce que nous sommes intervenus à la Chambre. Nos interventions ont effectivement donné de bons résultats en ce qui concerne certains travailleurs qui ont au moins obtenu des prestations de chômage.

On n'en a pas fait autant à propos de Sault Ste. Marie, où de nombreux travailleurs vivront de l'assistance publique pendant la période de Noël comme des milliers de leurs confrères qui n'ont plus droit maintenant aux prestations de chômage à cause de la loi C-21.

Je suis scandalisée de voir que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration ne cesse pas de présenter la loi C-21 comme une grande réforme favorable aux travailleurs canadiens au cours de la période des questions.

Cette mesure n'est rien d'autre, pour le gouvernement fédéral, qu'un moyen de se retirer de l'assurance-chômage en livrant de nombreux travailleurs à leur sort. C'est à cause de la loi C-21 du gouvernement que les listes d'assistés sociaux ne cessent de s'allonger au Canada.

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la députée devrait savoir que le projet de loi C-21 est entré en vigueur il y a trois semaines seulement.

Quiconque touchait des prestations d'assurance-chômage était assujéti aux anciennes règles. La députée est dans le brouillard le plus épais.

Les changements apportés par le projet de loi C-21 n'ont rien à voir avec ce dont elle parle.

La députée a également déclaré que 1,3 milliard de dollars avaient été retranchés du régime d'assurance-chômage. Pas un sou noir n'a été retiré de ce régime. Il y a eu des réajustements à l'intérieur même du régime. Elle ne sait pas de quoi elle parle.

Mme Coppes: Monsieur le Président, je suis désolée que le député sache si peu ce qui se passe qu'il ne sait rien de la situation au bureau d'aide sociale de Burlington.

S'il allait dans sa circonscription de temps à autre, il saurait ce que savent les travailleurs de Tridon, il saurait que les listes de bénéficiaires de l'aide sociale de Burlington, de Hamilton et de la région s'allongent en raison de la décision du gouvernement de pénaliser les femmes.

J'étais à Hamilton en fin de semaine dernière. J'y serai en fin de semaine prochaine et la fin de semaine suivante. J'écoute les travailleurs. Les travailleurs de Tridon à Burlington m'appellent parce que lorsqu'ils appellent leur député, celui-ci se cache derrière la ministre.

Dans la propre collectivité du député, monsieur le Président, les employés de Tridon se font dire d'aller se faire voir, et leurs emplois sont exportés à Smyrna, aux États-Unis, et que fait ce député? Il a le culot de défendre le projet de loi C-21 sur l'assurance-chômage qui fera perdre leurs prestations à des milliers de travailleurs canadiens à temps partiel, surtout des femmes, les défavorisées du monde du travail. Ce sont là des faits.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et commentaires est maintenant terminée. Débat.

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le Parlement ne peut sans doute pas être saisi de questions plus importantes que la pauvreté, de celle qui touche nos enfants en particulier. Je pense que tous les Canadiens à faible revenu ont le droit de s'attendre à ce que les députés débattent franchement et honnêtement de la question qui les occupe, en faisant abstraction de tout esprit de parti.

Par conséquent, je pense que nombre de Canadiens seront déçus par les propos de la députée de Hamilton-Est qui, au lieu de dire les choses comme elles sont, a présenté un point de vue amer, tendencieux, qui ne nous éclaire pas du tout sur les problèmes de la pauvreté au Canada. Elle n'a pas non plus, vous l'aurez remarqué, fait des propositions pour améliorer la situation. Elle s'est